



**Conseil économique
et social**

Distr.
LIMITÉE

E/CN.4/Sub.2/2005/L.10/Add.2
11 août 2005

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-septième session
Point 7 b) de l'ordre du jour

ADOPTION DU RAPPORT SUR LA CINQUANTE-SEPTIÈME SESSION

**Projet de rapport de la Sous-Commission de la promotion
et de la protection des droits de l'homme**

Rapporteur: M. Yozo Yokota

TABLE DES MATIÈRES*

Chapitre

V. Administration de la justice, état de droit et démocratie

* Le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.10 et ses additifs contiennent les projets de chapitres du rapport relatifs à l'organisation de la session et aux divers points de l'ordre du jour. Les résolutions et décisions adoptées par la Sous-Commission, ainsi que les projets de résolution et de décision appelant une décision de la Commission des droits de l'homme et les autres questions intéressant la Commission, figurent dans le document E/CN.4/Sub.2/2005/L.11 et ses additifs.

V. ADMINISTRATION DE LA JUSTICE, ÉTAT DE DROIT ET DÉMOCRATIE

1. La Sous-Commission a examiné le point 3 de son ordre du jour à ses 6^e et 7^e séances, les 28 et 29 juillet, à ses 8^e et 9^e séances, les 2 et 3 août, à sa 14^e séance et à la partie publique de sa 15^e séance, le 8 août, et à sa 19^e séance, le 10 août 2005.
2. La liste des documents publiés au titre du point 3 de l'ordre du jour figure à l'annexe VII du présent rapport.
3. À la 6^e séance, le 28 juillet 2005:
 - a) M^{me} Rakotoarisoa, Rapporteuse spéciale sur la difficulté d'établir la culpabilité ou la responsabilité en matière de crimes de violence sexuelle, a présenté oralement un exposé en relation avec son mandat. Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M^{me} Hampson et M^{me} O'Connor. À la même séance, M^{me} Rakotoarisoa a formulé ses observations finales;
 - b) M. Decaux a présenté son document de travail contenant une version mise à jour du projet de principes sur l'administration de la justice par les tribunaux militaires (E/CN.4/Sub.2/2005/9). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Cherif, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M. Rivkin, M. Salama, M^{me} Sardenberg et M. Yokota. À la même séance, M. Decaux a formulé ses observations finales;
 - c) M^{me} Hampson a présenté son document de travail sur le champ des activités et de la responsabilité des forces armées, de la police civile des Nations Unies, des fonctionnaires internationaux et des experts participant à des opérations de soutien de la paix (E/CN.4/Sub.2/2005/42). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfredsson, M. Bossuyt, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc et M. Salama. À la même séance, M^{me} Hampson a formulé ses observations finales.
4. À la 7^e séance, le 29 juillet 2005, M. Decaux, Rapporteur spécial sur l'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme, a présenté son rapport intérimaire (E/CN.4/Sub.2/2005/8 et Add.1 et Corr.1). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Cherif, M^{me} Chung,

M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Rivkin, M. Salama, M^{me} Sardenberg, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota, ainsi que par les observateurs des organisations non gouvernementales suivantes: Association internationale des juristes démocrates, Minnesota Advocates for Human Rights et Pax Romana. À la même séance, M. Decaux a formulé ses observations finales.

5. À la 8^e séance, le 2 août 2005, M^{me} Zerrougui, Rapporteuse spéciale sur la discrimination dans le système de justice pénale, a présenté son rapport intérimaire (E/CN.4/Sub.2/2005/7). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Chen Shiqui, M. Cherif, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Salama, M^{me} Warzazi et M. Yokota. À la même séance, M^{me} Zerrougui a formulé ses observations finales.

6. À la 9^e séance, le 3 août 2005:

a) M. Alexandre Sicilianos, Vice-Président du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a fait une déclaration;

b) M. Régis de Gouttes, membre du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale, a lui aussi fait une déclaration.

Au cours du dialogue interactif qui a suivi, des déclarations ont été faites par M. Bengoa, M. Decaux, M^{me} Hampson, M. Yokota et M^{me} Zerrougui.

7. À la 14^e séance, le 8 août 2005, M^{me} Motoc, Présidente-Rapporteuse du Groupe de travail de session sur l'administration de la justice, a présenté le rapport du Groupe de travail (E/CN.4/Sub.2/2005/11). Au cours du dialogue interactif qui a suivi, une déclaration a été faite par l'observateur de l'organisation non gouvernementale Minnesota Advocates for Human Rights. À la même séance, M^{me} Motoc a formulé ses observations finales.

8. Au cours du débat général sur le point 3 de l'ordre du jour, des déclarations ont été faites par des membres de la Sous-Commission et des observateurs des gouvernements et d'organisations non gouvernementales. Pour la liste détaillée des orateurs, voir l'annexe II.

Droits de l'homme et souveraineté de l'État

9. À la 15^e séance, le 8 août 2005, la Sous-Commission a examiné le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.2, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota, auxquels se sont joints par la suite M. Alfonso Martínez, M. Sorabjee et M^{me} Wadibia-Anyanwu.
10. M^{me} Warzazi a révisé oralement le projet de décision.
11. M. Sorabjee a proposé un amendement qui a été accepté par les auteurs.
12. Le projet de décision, tel que révisé et modifié, a été adopté sans vote. Pour le texte de la décision, voir le chapitre II, section B (décision 2005/105).

Droit à un recours effectif

13. À la même séance, M^{me} Motoc a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.16, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Sorabjee et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont ultérieurement joints aux auteurs.
14. Le projet de décision a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2005/106).

La difficulté d'établir la responsabilité ou la culpabilité en matière de violences sexuelles

15. À la même séance, M^{me} O'Connor a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.17, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Salama, M. Sattar, M. Tuñón Veilles et M^{me} Warzazi. M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M^{me} Chung, M^{me} Hampson, M. Pinheiro, M. Sorabjee et M. Yokota se sont ultérieurement joints aux auteurs.

16. M^{me} O'Connor a révisé oralement le paragraphe 2 du projet de résolution.

17. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/3).

L'application universelle des traités internationaux relatifs aux droits de l'homme

18. À la même séance, M^{me} Hampson a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.19, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Dos Santos, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles et M^{me} Warzazi se sont joints ultérieurement aux auteurs.

19. Le projet de résolution a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/4).

Discrimination dans le système de justice pénale

20. À la même séance, M. Decaux a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.20, qui avait pour auteurs M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Cherif, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M^{me} Rakotoarisoa et M^{me} Warzazi. M. Alfonso Martínez, M. Alfredsson, M. Bíró, M^{me} Chung, M. Dos Santos, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M. Yokota se sont joints ultérieurement aux auteurs.

21. M. Dos Santos a proposé d'amender le projet de résolution en supprimant le paragraphe 2, ce qui a été accepté par les auteurs.

22. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/5).

Groupe de travail de session sur l'administration de la justice

23. À la 19^e séance, le 10 août 2005, M^{me} Motoc a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.5, qui avait pour auteurs M. Alfredsson, M. Bengoa, M. Bíró,

M. Chen Shiqiu, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa et M. Tuñón Veilles. M. Cherif, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M. Sorabjee et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints ultérieurement aux auteurs.

24. M. Decaux a proposé un amendement au paragraphe 8 du projet de résolution, qui a été accepté par les auteurs.

25. M^{me} Koufa a proposé une révision du paragraphe 1, qui n'a pas été acceptée par les autres auteurs. Le texte de la révision proposée se lisait comme suit:

«1. *Accueille avec satisfaction* le rapport du groupe de travail de session sur l'administration de la justice;

2. *Prend note* des débats qui ont eu lieu sur la justice pénale internationale, les femmes et les enfants en milieu carcéral, le droit à un recours utile, et la justice en période de transition;».

26. M^{me} Warzazi a proposé un amendement au paragraphe 1, ainsi que l'introduction d'un nouveau paragraphe 8 dans le projet de résolution, ce qui a été accepté par les auteurs.

27. M. Alfredsson et M. Chen Shiqiu se sont retirés ultérieurement de la liste des auteurs.

28. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Bengoa, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M. Sattar, M. Sorabjee, M. Tuñón Veilles et M^{me} Warzazi.

29. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/13).

Responsabilité du personnel international participant à des opérations de soutien de la paix

30. À la même séance, M^{me} O'Connor a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.14, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M. Alfredsson, M. Bossuyt,

M. Casey, M. Cherif, M^{me} Rakotoarisoa et M^{me} Wadibia-Anyanwu se sont joints ultérieurement aux auteurs.

31. M^{me} O'Connor a révisé oralement les paragraphes 3, 4, 5 et 6 du projet de résolution.

32. Des déclarations concernant le projet de résolution ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Casey, M^{me} Hampson et M. Yokota.

33. Conformément à l'article 28 du règlement intérieur des commissions techniques du Conseil économique et social, l'attention de la Sous-Commission a été appelée sur un état estimatif des incidences administratives et des incidences sur le budget-programme du projet de résolution.

34. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/14).

Le lien entre le droit international humanitaire et le droit international relatif aux droits de l'homme

35. À la 19^e séance, le 10 août 2005, M. Yokota a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.15, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Cherif, M^{me} Chung, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Motoc, M. Pinheiro, M. Salama, M. Tuñón Veilles et M. Yokota.

36. M. Yokota a proposé de réviser exhaustivement le projet de décision sur la base d'un document qu'il avait distribué aux membres. La révision proposée n'a pas été acceptée par les autres auteurs.

37. M. Yokota a ultérieurement révisé oralement le projet de décision.

38. Des déclarations concernant le projet de décision ont été faites par M. Alfonso Martínez, M. Chen Shiqiu, M. Decaux, M. Sattar, M. Sorabjee, M^{me} Wadibia-Anyanwu et M^{me} Warzazi.

39. Le projet de décision, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2005/108).

Question de l'administration de la justice par les tribunaux militaires

40. À la même séance, M. Pinheiro a présenté le projet de résolution E/CN.4/Sub.2/2005/L.18, qui avait pour auteurs M. Bíró, M. Bossuyt, M. Chen Shiqiu, M^{me} Chung, M^{me} Hampson, M^{me} Koufa, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M. Pinheiro, M. Salama, M. Sattar, M^{me} Warzazi et M. Yokota. M^{me} Rakotoarisoa s'est jointe ultérieurement aux auteurs.

41. M. Decaux a proposé des amendements au quatrième alinéa et aux paragraphes 1, 2, 3 et 5 du projet de résolution, qui ont été acceptés par les auteurs.

42. M. Pinheiro a révisé oralement le paragraphe 6 du projet de résolution.

43. Le projet de résolution, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette résolution, voir le chapitre II, section A (résolution 2005/15).

La justice en période de transition: mécanismes d'enquête pour la vérité et la réconciliation, en particulier en Amérique latine

44. À la même séance, M^{me} Motoc a présenté le projet de décision E/CN.4/Sub.2/2005/L.23, qui avait pour auteurs M. Bengoa, M. Bíró, M. Decaux, M. Dos Santos, M^{me} Hampson, M^{me} Mbonu, M^{me} Motoc, M^{me} O'Connor, M^{me} Rakotoarisoa, M. Sattar et M^{me} Warzazi.

45. M. Alfonso Martínez a proposé un amendement au projet de décision, qui a été accepté par les auteurs.

46. Le projet de décision, tel qu'il a été révisé, a été adopté sans vote. Pour le texte de cette décision, voir le chapitre II, section B (décision 2005/109).
